

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du lundi 08 avril 2024  
Délibération n°2024-13

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 12  
Représentés : 0

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 27 mars 2024 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : mercredi 27 mars 2024**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD, Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

**Absents :** Séverine RAMON

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Catherine DUSCHA

**Mise à jour de la Régie d'Avances et de recettes**

M. Pierre AMALOU, Maire d'Argelliers,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération n° 2020-09 du conseil municipal en date du 04 juin 2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 2016-29 du 29 septembre 2016, portant création de la régie d'avance municipale ;  
Considérant la nécessité de mettre à jour l'acte constitutif de ladite régie ;  
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15/04/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

ARTICLE 1 – La présent délibération abroge et remplace la délibération n°2016-29 du 29 septembre 2016.

ARTICLE 2 - Il est institué une régie d'avances auprès de la Mairie d'Argelliers.

ARTICLE 3 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : Mairie d'Argelliers, rue du Presbytère 34380 ARGELLIERS .

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes :

- |                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1) fournitures diverses d'entretien | 1) Compte d'imputation : 60631 |
| 2) fournitures administratives      | 2) Compte d'imputation : 6064  |
| 3) fournitures bibliothèque         | 3) Compte d'imputation : 6065  |
| 4) fournitures pour le service ALP  | 4) Compte d'imputation : 6068  |
| 5) carburant                        | 5) Compte d'imputation : 60622 |

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Carte bancaire
- 2° : Virement bancaire
- 3° : Chèque

Article 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP34.

Article 7 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 8 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200 € .

Article 9 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur, la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 10 - Le régisseur - percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 11 - Le mandataire suppléant - percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 - Le Maire et le comptable public assignataire de Clermont l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ARGELLIERS, le 08/04/2024  
Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture le 15/04/2024  
Après affichage le 15/04/2024

Le Secrétaire  
Catherine DUSCHA



Le Maire  
Pierre AMALOU

